

L'honorable Jack Marshall: Exact.

Le sénateur Donahoe: Personnellement, je ne suis pas l'éru-dit qu'est le sénateur Frith. Contrairement à lui, je ne pourrais pas vous donner aussi brillamment qu'il l'a fait l'autre jour devant nous une description par le menu et dans les moindres détails du sort de toutes les résolutions identiques qui ont été présentées jusqu'ici au Sénat. Comme je n'ai pas la capacité voulue, je propose de ne pas faire l'historique des différentes résolutions. Étant donné ce qu'il est advenu des résolutions ainsi que l'a relaté le sénateur Frith, disons que le sénateur Roblin s'est peut-être laissé influencer par l'histoire des motions précédentes quant au sort qui serait réservé à celle-ci.

J'ai lu avec intérêt ce que le sénateur Roblin a déclaré à propos de toute une série d'organismes qu'il a présentés comme étant des réformateurs possibles, et ce, je suppose, pour étayer sa démonstration ou expliquer sa motion. J'ai remarqué avec intérêt que notre comité qui a étudié cette question a conclu qu'il n'était pas nécessaire d'élire le Sénat, mais s'il a mentionné le rapport de ce comité, dit comité Lamontagne, c'était après coup en sachant que cette voix aurait de l'influence et non pour démontrer que l'élection des sénateurs est le seul moyen de remédier aux carences du Sénat.

J'espère qu'on ne m'en voudra pas si je dis que je n'en suis pas surpris. Non seulement j'ai fait partie du comité Lamontagne, mais j'ai encore fait partie d'un sous-comité du comité Lamontagne qui a effectué ses travaux pendant l'été. Vous vous souvenez sans doute—ou peut-être l'avez-vous oublié—que le comité a réparti sa tâche entre divers sous-comités et leur a demandé de lui faire rapport sur ce qui devait à leur avis figurer dans le rapport principal. Le rapport principal devait constituer en quelque sorte la synthèse de tous les mini-rapports.

C'était l'été et il faisait chaud. Cela n'a pas été facile. Les rives de la baie où je passais l'été étaient belles et particulièrement invitantes. Pourtant, mon sens du devoir m'a contraint de venir à Ottawa pour participer aux réunions du sous-comité. Je tiens à féliciter le sénateur Neiman qui présidait le sous-comité, ainsi que les autres sénateurs qui en faisaient partie, et qui comme moi, dans un esprit d'abnégation, sont venus à Ottawa pour s'occuper des intérêts de notre pays.

Sans doute aimeriez-vous savoir à quelle question nous devons répondre. Le sous-comité dont je faisais partie devait répondre à la question suivante: «Que pensez-vous de la constitutionnalisation?»

Sans doute vous souvient-il qu'au moment où le comité se réunissait, nous étions en train d'examiner la possibilité d'amender la constitution du Canada. Je n'hésite pas à vous rappeler que je me suis prononcé contre cette possibilité lorsque nous avons enfin été saisis de la question. Si j'ai agi ainsi, c'est pour diverses raisons que je n'entends pas expliquer pour le moment. Toutefois, le comité mixte de la constitution a également dû se pencher sur la constitutionnalisation de la Charte des droits. On a demandé à des sénateurs d'exprimer leur opinion là-dessus, et nous avons travaillé dur, longtemps et consciencieusement avant d'en arriver à une conclusion, à savoir qu'il était souhaitable que la constitutionnalisation de la Charte des droits soit adoptée par le peuple canadien. Le sous-comité présidé par le sénateur Lamontagne en est venu à la conclusion que la Charte des droits ne devait pas faire partie

de la constitution, et nous avons fait rapport en conséquence. J'avoue bien humblement que, à ma connaissance, le sous-comité n'a jamais vraiment terminé son rapport, mais le comité a bel et bien pris une décision qui a d'ailleurs été acceptée par tous ceux qui ont participé aux réunions du sous-comité.

• (1550)

Je vois qu'un sénateur fait signe que non, un sénateur qui a fait partie de ce comité. Il se peut que le sénateur n'ait pas approuvé la décision qui a été prise. Tout ce que je dis, c'est que j'ai eu l'impression que la décision avait été unanime. Si je me trompe, je m'en excuse. Si la décision n'a pas été approuvée par l'un ou l'autre des membres du comité, je mets ce membre au défi de dire que la décision n'a pas été approuvée. Divers points de vue ont peut-être, ont sans aucun doute, été exprimés avant que nous en arrivions à notre conclusion. De toute manière, on nous a donné l'impression que le président allait terminer le rapport définitif et le soumettre en temps et lieu au comité principal qui prendrait alors sa décision.

J'ai dû m'absenter, mais je suis revenu à temps pour siéger au comité principal, où l'on a annoncé de façon plutôt cavalière que la décision rendue par le sous-comité, dont je faisais partie, n'avait pas l'heur de plaire au comité. L'honorable sénateur secoue la tête. Je ne répète sans doute pas les mots exacts, mais je n'ai pas la prétention de citer exactement ce qui a été dit à cette occasion. Je veux seulement tirer des conclusions de la mesure qui a été prise par le comité principal. Je défie quiconque de nier que le comité principal ait agi pour donner l'impression qu'il soumettrait un meilleur rapport au Sénat s'il éliminait tout simplement le rapport du sous-comité dont je faisais partie, et c'est exactement ce qu'il a fait. Le rapport que le Sénat a étudié et mis en œuvre ne contenait pas les conclusions du comité dont j'ai fait partie.

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Puis-je faire une brève observation?

Le sénateur Donahoe: Volontiers.

Le sénateur Frith: Sauf erreur, la conclusion du sénateur Donahoe est exacte. Le sous-comité du comité Lamontagne, dont j'ai fait partie avec les sénateurs Donahoe et Neiman, a effectivement consacré bien du temps à cette question et le sénateur Donahoe adoptait une attitude parfaitement logique en s'opposant à la constitutionnalisation de la Déclaration des droits; nous avons d'ailleurs eu des entretiens intéressants à ce sujet. Je pensais que la décision du comité sur la Partie III, consacrée à la Déclaration des droits,—la Partie I portant sur un fédéralisme renouvelé et la Partie II, sur la réforme du Sénat—était la suivante: du fait même que le Parlement était saisi ou sur le point d'être saisi de l'amendement constitutionnel sur la déclaration des droits, nous étions pris de vitesse d'ici à ce que notre rapport soit prêt. Je ne me souviens pas que le comité ait rejeté l'opinion du sénateur Donahoe. Je me souviens que le comité a dit ceci: «Nous étudierons les Parties I et II et puisque nous allons apparemment parler tous de la Partie III du projet de Constitution consacrée à une déclaration des droits, nous la laisserons de côté.»